

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

25 juin 2012
Français
Original: anglais

Réunion de 2012

Genève, 10-14 décembre 2012

Réunion d'experts

Genève, 16-20 juillet 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du programme de travail

**Programme de travail provisoire révisé
de la Réunion d'experts**

Présenté par le Président

<i>Jour</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
Lundi 16 juillet	Formalités d'ouverture (points 1 à 4 de l'ordre du jour) Déclarations liminaires Séance informelle consacrée aux déclarations d'ONG	Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X (point 5 de l'ordre du jour): <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des États parties sur l'application de l'article X, et rapports de l'Unité d'appui à l'application sur l'exploitation de la base de données pour rapprocher les demandes et les offres d'assistance; • Moyens d'affecter et de mobiliser des ressources, y compris financières, de façon à remédier aux lacunes et aux besoins en termes d'assistance et de coopération, en particulier auprès des États parties développés en faveur des États parties en développement, et auprès des organisations internationales et régionales et d'autres parties prenantes concernées; • Coordination de la coopération avec les autres organisations internationales et régionales compétentes, et avec les autres parties prenantes en jeu.

<i>Jour</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
Mardi 17 juillet	<p>Examen des innovations scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la Convention (point 6 de l'ordre du jour):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès marqués dans les technologies habilitantes, y compris les systèmes à haut débit de séquençage, de synthèse et d'analyse de l'ADN, la bio-informatique et les outils de calcul, et la biologie systémique; • Évolutions récentes de la science et de la technologie présentant un risque d'utilisation contraire aux dispositions de la Convention; • Évolutions récentes de la science et de la technologie présentant un intérêt potentiel pour la Convention, y compris celles qui concernent plus particulièrement la surveillance, le dépistage et l'atténuation des maladies; • Évolutions se rapportant à la science et à la technologie intéressant les activités des organisations multilatérales telles que l'OMS, l'OIE, la FAO, le secrétariat de la CIPV et l'OIAC. 	<p>Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X (point 5 de l'ordre du jour):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés et obstacles rencontrés dans le plein développement de la coopération, de l'assistance et des échanges internationaux en vue de l'application des sciences et des techniques biologiques, y compris les équipements et les matières, à des fins pacifiques, et moyens envisagés pour les surmonter; • Renforcement des capacités, par la coopération internationale, en matière de sécurité et de sûreté biologiques, et aux fins de la détection des épidémies de maladies infectieuses ou des attaques biologiques, de l'établissement de rapports y relatifs et de la lutte contre ces épidémies ou attaques, s'agissant notamment de la préparation, de l'intervention et de la gestion et de l'atténuation des crises.
Mercredi 18 juillet	<p>Examen des innovations scientifiques et techniques présentant un intérêt pour la Convention (point 6 de l'ordre du jour):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute autre évolution de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention; • Mesures pouvant être prises pour renforcer la gestion nationale des éventuels risques biologiques de la recherche-développement mettant en jeu des évolutions de la science et des techniques intéressant la Convention; • Codes de conduite volontaires et autres mesures propres à encourager un comportement responsable chez les chercheurs, les universitaires et les professionnels du secteur industriel; • Éducation et sensibilisation aux risques et avantages liés aux sciences du vivant et aux biotechnologies. 	<p>Renforcement de l'application nationale (point 7 de l'ordre du jour):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, le partage des pratiques optimales et des expériences, y compris l'échange volontaire de renseignements entre États parties au sujet de leur application au niveau national, application de la législation nationale, renforcement des institutions nationales et coordination entre les institutions nationales chargées de l'application des lois.

<i>Jour</i>	<i>Matin (10 heures-13 heures)</i>	<i>Après-midi (15 heures-18 heures)</i>
Jeudi 19 juillet	Moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance (point 8 de l'ordre du jour)	Renforcement de l'application nationale (point 7 de l'ordre du jour): <ul style="list-style-type: none">• Batterie de mesures spécifiques pour l'application intégrale et générale de la Convention, en particulier des articles III et IV;• Coopération régionale et infrarégionale à l'application nationale de la Convention.
Vendredi 20 juillet	Moyens de garantir une participation accrue aux mesures de confiance (point 8 de l'ordre du jour)	Adoption du rapport factuel rendant compte des travaux de la réunion (point 9 de l'ordre du jour) Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)
